Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) nº 1907/2006
CITO-SYSTEM GmbH
CITO Cell Rubber g-ject
Date de révision: 12.02.2016 Numéro de révision: 1,0
Code du produit: 11458-0017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

CITO Cell Rubber g-ject

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Matériel d'éjection

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	CITO-SYSTEM GmbH
Rue:	Haimendorfer Straße 37 + 46
Lieu:	D-90571 Schwaig
Téléphone:	+49 (0)911/95885-0
Téléfax:	+49 (0)911/95885-50
e-mail:	info@cito.de
Internet:	www.cito.de
Service responsable:	Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de
1.4. Numéro d'appel d'urgence:	INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a) ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils supplémentaires

Conformément au Règlement (CE) no.1272/2008, le produit n'est pas une mélange. D'où il n'est pas soumis aux prescriptions de marquage en vertu de cette règlement.

2.3. Autres dangers

Inconnus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Elastomère vulcanisé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Aucune mesure particulière.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion.
En cas de malaise consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon par précaution.

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

Après contact avec les yeux
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion
Aucune mesure particulière.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Inconnus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Mousse, gaz carbonique (CO2), poudre chimique, eau pulvérisée
Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés
Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de soufre, oxydes d'azote (NOX).
amines
Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Vêtement de protection.

Information supplémentaire
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques
Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Préventions des incendies et explosion
Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage
à conserver hermétiquement fermé, au frais et au sec.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Matériel d'éjection

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires
Aucune mesure de protection technique spéciale requise.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection des yeux/du visage
En cas de sensibilité, protection des yeux recommandée.

Protection des mains
En cas de sensibilité, protection des mains recommandée.

Protection de la peau
Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Protection respiratoire
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Matière solide
Couleur:	Divers
Odeur:	Gommeux

Modification d'état

Point d'éclair:	n.d.
Limite inférieure d'explosivité:	n.a.
Limite supérieure d'explosivité:	n.a.
Température d'inflammation:	n.d.
Température de décomposition:	n.d.
Densité apparente:	60 - 300 kg/m³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Insoluble

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

10.1. Réactivité
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter
Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles
Pas de matériaux à signaler spécialement.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Pas de produit de décomposition dangereux connus.
En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de soufre, oxydes d'azote (NOX).
amines
Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Absence de données toxicologiques.

Irritation et corrosivité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves
La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité
Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité
Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Donnée non disponible.

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

12.4. Mobilité dans le sol
Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes
Donnée non disponible.

Information supplémentaire
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination
Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.
Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets - Produit

191204	DÉCHETS PROVENANT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS, DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES HORS SITE ET DE LA PRÉPARATION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET D'EAU À USAGE INDUSTRIEL; déchets provenant du traitement mécanique des déchets (par exemple, tri, broyage, compactage, granulation) non spécifiés ailleurs; matières plastiques et caoutchouc

L'élimination des emballages contaminés
Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID); Transport maritime (IMDG); Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR); Transport fluvial (ADN):

14.1. Numéro ONU:
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.4. Groupe d'emballage:
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.5. Dangers pour l'environnement
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 0 %

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): - - sans danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
CAS = Chemical Abstract Service
EN = European norm
ISO = International Organization for Standardization
DIN = Deutsche Industrie Norm
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose
LC = Lethal concentration
EC = Effect concentration
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l`utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.
Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.
Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.
Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.
(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com